



Amende delictuelle par ordonnance penale

Par **Carole_el**, le **12/09/2022** à **12:41**

Bonjour ,

Suite à une ordonnance penale pour amende delictuelle avec suspension de permis pour stupefiants, je n'arrive pas à savoir si c'est inscrit 3 ans ou 5 ans au casier B2?

Merci d'avance.

Par **LESEMAPHORE**, le **12/09/2022** à **16:23**

Bonjour

3 ans article 133-13, 1° du code penal

La réhabilitation est acquise de plein droit à la personne physique condamnée qui n'a, dans les délais ci-après déterminés, subi aucune condamnation nouvelle à une peine criminelle ou correctionnelle :

1°

Pour la condamnation à l'amende ou à la peine de jours-amende après un délai de trois ans à compter du jour du paiement de l'amende ou du montant global des jours-amende, de l'expiration de la contrainte judiciaire ou du délai de l'incarcération prévue par [l'article 131-25](#) ou de la prescription accomplie ;

Les 5 ans c'est si il y a peine prison inferieure à un an

2° Pour la condamnation unique soit à un emprisonnement n'excédant pas un an, soit à une peine autre que la réclusion criminelle, la détention criminelle, l'emprisonnement, l'amende ou le jour-amende, après un délai de cinq ans à compter soit de l'exécution de la peine, soit de la prescription accomplie ;

Par **Carole_el**, le **12/09/2022** à **16:38**

Merci pour cette réponse claire et précise !